



NOTA 1: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifis et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)

NOTA 2: Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et

surfaces habitables		
	[]]	
ale entre l'intérieur et		

SYMBOLE

 Espace libre diamètre 1.50m
 $\bigcirc\bigcirc\bigcirc$ Cuisson
 F
 Fenetre

 Aire de manoeuvre
 LV
 Lave-vaisselle
 PF
 Porte-fenetre

 Soffites et Faux plafonds hauteur minimale: 2m20
 LL
 Lave-linge
 GC
 Garde-corps

ETEL Tableau électrique

PL Placard

VR Volet roulant

VR El Volet roulant Elec

PV Pare-vue

RP Robinet de puisage

DESIGNATION

Résidence SISLEY

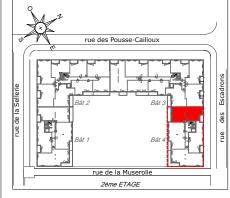
ZAC BOSSUT

LOT 14 – Rue de la Muserolle

95300 PONTOISE



	LOT n° 421	
4P	2ème Etage	Bât.4





20 septembre 2022	Α